

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille dix sept et le cinq janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONI – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – M DARASSE – Mme MAUREL – M MOLIERES – Mme ALCOUFFE – M FABRE – Mme MARTY – Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : M DOMINGUEZ (avec pouvoir à Mme ALLETRU)

Etait absent :

Date de la convocation : 27 décembre 2016

Secrétaire de séance : M ROUDET Jérôme

Le procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Délibération renouvellement CAE
- Délibération révision montant du loyer du logement n°1 sis à St Martin
- Délibération emplacement abri bus
- SDET
- Choix de la société pour l'édition de l'exposition de Damiatte
- Réunion d'information sur le Pays de Cocagne
- Courrier de M LACOURT Michel
- Lotissement ROSSONI
- Demande des anciens combattants
- Lagunage Damiatte / St Paul
- Téléthon
- Diagnostic des ouvrages d'art
- Commission départementale des objets mobiliers
- Aménagement CR le Rat
- Inventaire des chemins ruraux
- Chemin rural DAMIATTE / MOULAYRES
- Compte-rendu de commissions de la CCLPA
- Questions et informations diverses

DCM 2017-001
CONTRAT CAE 23 FEVRIER 2017

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions fixées ci-après à compter du 23 février 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre la commune et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif CUI – CAE à compter du 23 février 2017.

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention

DCM 2017- 002
ABRI BUS AVENUE DE GRAULHET

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département a procédé, à la demande de la commune, à la mise en place d'un abri bus avenue de Graulhet. Celui-ci ayant été fourni et mis en place par les services du Département, il demeure donc sa propriété.

Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2017, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) attribue la compétence transport aux nouvelles régions. Dans le cadre de cette loi, il a été décidé de procéder au transfert des abribus du réseau départemental à la Région Occitanie. Il est donc nécessaire de délibérer afin d'autoriser l'occupation du Domaine Public par le Département pour cet abribus sis avenue de Graulhet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE l'occupation du Domaine Public par le Département du Tarn pour l'abribus ci-dessus mentionné.

DCM 2017- 003

REVISION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL N°1 SIS A ST MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de location du 1^{er} février 2009 par lequel Monsieur et Madame HUELMO Alex sont locataires du logement communal n°1 sis à St Martin,

Vu la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,

Considérant que selon les termes du contrat de location, le loyer est révisé au 1^{er} février en tenant compte de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre,

Considérant que la variation de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2015 est de 0.06 %,

Considérant que le montant actuel du loyer est de 535.36 €,

- FIXE à 535.68 € le montant mensuel du loyer du logement communal n°1 sis à St Martin à compter du 1^{er} février 2017,
- DIT que les provisions pour charge restent fixées à 45.00 € par mois,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

COMPTE RENDU

PROJET D'AUTOROUTE CASTRES TOULOUSE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Maire de Lavaur concernant le projet d'autoroute Castres / Lavaur. Ce projet est actuellement et jusqu'au 23 janvier 2017 soumis à enquête publique.

Monsieur CARAYON propose de signer une délibération de soutien au projet d'autoroute Castres Lavaur et de la transmettre au commissaire enquêteur.

Monsieur TACCONE précise à l'assemblée que l'investissement est colossal et que le budget sera déficitaire. L'ensemble des communes concernées par l'autoroute devront participer à l'équilibre financier. A titre d'exemple, il avise le conseil municipal que la CCLPA devra participer à l'équilibre du budget de l'aéroport de Castres. Madame ALCOUFFE souligne que la déviation Soual Puylaurens qui est gratuite deviendra une portion d'autoroute. Elle s'interroge sur le coût pour l'utilisateur. Monsieur MOLIERES indique l'ouverture de l'autoroute est programmée pour 2022 comme annoncé par le Ministre de l'environnement.

Après en avoir délibéré, avec deux abstentions (Mme FADDI – Mme ALCOUFFE), le Conseil Municipal, considérant l'avancement du projet d'autoroute, ne souhaite pas signer de délibération de soutien.

SDET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SDET propose aux communes de signer une convention pour l'entretien et l'investissement pour de l'éclairage public. La commune étant engagée auprès d'ESL pour l'entretien de l'éclairage public, elle propose de ne pas signer cette convention mais de se renseigner pour les travaux d'investissement.

EXPOSITION SUR LA VIE SOCIALE A DAMIATTE

Monsieur MOLIERES présente les devis de Couleur d'Autan et l'Imprimerie du Progrès pour les impressions (affiches, flyers et livres) pour l'exposition sur la vie sociale. Le premier s'élève à 1 038.00 €, le second à 665.00 €. Le Conseil Municipal valide la proposition la plus basse, soit celle de l'Imprimerie du Progrès.

REUNION D'INFORMATION SUR LE PAYS DE COCAGNE

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à participer à une réunion d'information sur le Pays de Cocagne et les financements qu'il peut apporter. Cette réunion se tiendra le 11 janvier à la mairie de Lavour.

COURRIER DE M LACOURT

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Michel LACOURT qui voudrait que le pont qui relie les communes de Damiatte et St Paul porte le nom d'Henriette Gontier, native de Damiatte, ayant travaillé à St Paul et élue des deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime ne pouvoir se prononcer sur ce sujet car le pont est géré par le Département du Tarn. Comme le souhaite Monsieur LACOURT, la demande sera transmise à Monsieur le Maire de St Paul.

LOTISSEMENT LE CLOS DE BOULIBOU

Madame le Maire et Monsieur ROUDET ont rencontré Maître PRIEUR LOYAU pour se renseigner sur le différé des travaux de finition du lotissement le Clos de Boulibou. Ces travaux auraient dû être terminés en novembre 2016. Le notaire a confirmé qu'il était possible de terminer les trottoirs devant les habitations existantes et de différer les travaux pour l'autre moitié.

Madame le Maire s'est rendue sur place et a constaté que le lotissement a bien été nettoyé et le concassé mis en place sur les trottoirs devant les lots déjà vendus.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant pour le différé de travaux de finition de la seconde partie du lotissement et pour une durée de 2 ans.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association des Anciens Combattants Prisonniers et Veuves de guerre souhaite réaliser en 2018 une exposition pour le centenaire de l'Armistice. De plus, un rassemblement départemental des Anciens Combattants serait organisé à Damiatte le 7 octobre 2018. Au programme de cette journée : une cérémonie religieuse en l'église de St Martin, le baptême de la place du monument aux morts et un repas à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de l'Association des Anciens Combattants. Madame SANS souhaiterait qu'il soit demandé

aux enseignants de s'impliquer et de faire participer les enfants à cette journée et à l'exposition pour un devoir de mémoire.

LAGUNAGE DAMIATTE / ST PAUL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel arrêté préfectoral a modifié la réglementation concernant les obligations des collectivités pour le lagunage. Le Département par le biais du SATESE assistera les communes, notamment pour la mise en place du cahier de vie.

Monsieur TACCONE rappelle que la compétence assainissement sera transférée à l'intercommunalité au plus tard en 2020.

TELETHON

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que toutes les manifestations organisées au profit du Téléthon en décembre 2016 à Damiatte et St Paul ont rapporté 4 323 €. De plus, elle précise que Madame DURIS, responsable local pour le Téléthon depuis plusieurs années, ne reconduira pas son mandat.

DIAGNOSTIC DES OUVRAGES D'ART

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a établi un diagnostic de tous les ouvrages d'art sur le territoire. Elle tient ce rapport à la disposition des élus qui le souhaitent.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES OBJETS MOBILIERS

Madame VIDAL informe le Conseil Municipal que suite à l'exposition des objets d'art sacré organisée par la communauté de communes, deux objets ont été répertoriés par la commission départementale des objets mobiliers : une statue de 1905 et une chasuble de la fin du 18^e siècle.

AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DU RAT

Imérys toiture a fait niveler le chemin du Rat par l'entreprise BRESSOLLES car l'exploitation de la carrière d'en Séverac va reprendre. Monsieur ALBERT a demandé la création d'un fossé, car suite aux travaux de M BRESSOLLES, de l'eau ruisselle dans son champ. Une convention entre la commune, M ALBERT et M PONS a été signée pour entériner la suppression de la haie et le prolongement du fossé.

INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a chargé Monsieur ROUDET de recenser les chemins ruraux qui ne sont plus utilisés et qui pourraient être vendus aux riverains. Des dossiers sont déjà en attente.

CHEMIN RURAL DAMIATTE / MOULAYRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre est organisée avec le géomètre et l'avocat pour faire une proposition à Monsieur DOCHE et demander à l'avocat si la commune de Damiatte peut agir seule puisque le conseil municipal de Moulayrès souhaite laisser la situation en l'état estimant que les cessions et création de

servitude n'ont pas posé de problème depuis 2004 et qu'il ne s'agit que d'un problème relationnel entre personnes privées.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS DE LA CCLPA

Madame le Maire précise à l'assemblée la répartition des travaux de voirie sur les voies intercommunales : des travaux ont été réalisés pour 252 500 € par les entreprises, 453 700 € en régie par la CCLPA, 26 000 € pour le curage des fossés et 41 000 € pour des travaux chez les particuliers. Les travaux en régie ont pris du retard sur le planning. Pour la commune de Damiatte, seul l'investissement a été réalisé ; il manque le PAT. La commission voirie de la CCLPA propose de confier davantage de travaux d'investissement aux entreprises et de laisser l'entretien aux employés de l'intercommunalité.

Madame ALCOUFFE informe le Conseil Municipal que les recettes d'Aquaval en 2016 sont supérieures à celles de l'année précédente. On note de bons retours de satisfaction des utilisateurs du site. Le parking payant pour les campings cars a bien fonctionné.

COMITE DES FETES

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à participer à la prochaine assemblée générale du comité des fêtes qui se déroulera le 14 janvier. Les membres actuels étant tous démissionnaires, il s'agit de constituer un nouveau bureau.

PAVE

Madame le Maire rappelle l'obligation faite aux communes d'établir un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). La DDT n'accompagne plus les collectivités ; il faut donc faire appel à des sociétés privées. Madame le Maire a reçu une première proposition qui s'élève à 2 900 € HT. Il faudra prévoir sa réalisation sur l'exercice 2017.

REUNIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions : CCAS le 12 janvier, commission des finances le 17 janvier et conseil municipal le 2 février.

QUESTIONS DIVERSES

Madame MARTY demande à Madame le Maire si la commune serait prête à vendre les vieux tapis du judo car le trésorier adjoint du club serait intéressé. Elle demande également s'il ne serait pas possible de protéger le visiophone de l'école car il dysfonctionne par temps de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H30.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme ALLETRU</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 5 janvier 2017

